Archives parlementaires

# Renvoi au comité des biens nationaux de l'adresse de l'administration du district de Marennes (Charente-Inférieure) qui informe de l'adjudication et de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794)

Françoise Brunel, Aline Alquier, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française

**Citer ce document / Cite this document :**

Brunel Françoise, Alquier Aline, IHRF - Institut d'histoire de la Révolution française. Renvoi au comité des biens nationaux de l'adresse de l'administration du district de Marennes (Charente-Inférieure) qui informe de l'adjudication et de la vente des biens d'émigrés, lors de la séance du 8 thermidor an II (26 juillet 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCIIII - Du 21 messidor au 12 thermidor an II (9 juillet au 30 juillet 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1982. pp. 528-529;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1982_num_93_1_24419_t1_0528_0000_11

Fichier pdf généré le 21/07/2021

BY: $ = creative commons

## 27

**La société populaire de Magnac, département de la Haute-Vienne, félicite la Convention sur ses travaux, l'assure de sa reconnoissance et de son dévouement, et la conjure de rester à son poste jusqu'à ce qu'elle ait extirpé tous les vices et consolidé la République.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (1).

*[La Sté popul. de magnac à la Conv.; magnac, 29 prair. II]* (2)

Citoyens Représentants

Les membres de La Société populaire de magnac ont admiré et béni, jusques à présent vos grands et salutaires travaux, sans jamais vous en rien dire; ils en connoissent cependant tout le prix.

vous avés renversé le trone, anéanti le despotisme, détruit le tiran, déjoué ses satellites les fédéralistes, les conspirateurs, et les malveillans, dévoilé le fanatisme, fait avorter les projets désastreux des intrigans, évité les pièges de l'aristocratie et scu prévenir les échecs que les faux patriotes ont préparé aux vrais Représentans. En un mot vous avés construit le grand édifice de la Liberté.

Soyés persuadés, dignes Représentans montagnards, que, bien que notre reconnaissance soit sans bornes, vous la chargerés encore d'avantage, en cédant à l'invitation que nous vous faisons de rester à votre poste jusques à ce que le gouvernement Républicain sera achevé de consolider d'une manière inébranlable.

La Révolution est faitte; il ne s'agit que de la maintenir; Et nous atteindrons sans doute ce but, à l'aide de vos vertus, de votre énergie et de votre sage politique. ne désemparés donc pas, tribuns chéris; achevés d'extirper les préjugés pernicieux, les mœurs dépravées, l'insatiable égoïsme. nous vous le demandons, au nom de l'humanité, au nom de la Chose publique; Et vous le devés à la confiance entière que nous vous avons livrée, comme vous le devés à votre propre gloire à laquelle nous prenons le plus vif intérêt. S. et F.

VERGNIAUD (*présid.*), CONSTANT (*secrét.*)

## 28

**Les administrateurs du district de Vire, département du Calvados, félicitent la Convention sur les victoires que viennent de remporter les armées de la République, lesquelles ne sont dues qu'aux sages mesures qu'elle a prises de concert avec le comité de salut public : ils invitent la Convention à rester à son poste.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (3).

(1) *P.V.*, XLII, 191. *J. Sablier*, n° 1461.
(2) C 314, pl. 1255, p. 52.
(3) *P.V.*, XLII, 191. *J. Sablier*, n° 1461.

## 29

**Les administrateurs du district de Mortagne, département de l'Orne, donnent connoissance à la Convention nationale que des biens de l'émigré l'Epinai-Beaumont, estimés 17.100 liv. ont été vendus dans ce district, le 5 messidor, 27.740 liv.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des domaines nationaux** (1).

## 30

**La société populaire de Toulouse, département de Haute-Garonne, rend hommage à l'énergie de la Convention, qui donne un vol si rapide sur nos frontières à la victoire, que les trompettes de la renommée suffisent à peine pour les annoncer. Elle dit que le décret concernant les garnisons ennemies renfermées dans Valenciennes, Landrecies, etc., sera exécuté aussi religieusement que celui de guerre à mort contre les flottes de la Tamise.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (2).

*[La Sté popul. de toulouse à la conv.; toulouse, 22e Mess. II]* (3)

Législateurs

La victoire prend un vol si rapide sur nos frontières que les trompettes de la renommée suffisent à peine pour nous instruire de nos conquêtes; vous avez décrété que les garnisons de Valenciennes, condé, Landrecies et du Quesnoy seraient passées au fil de l'épée, si elles ne se rendaient pas à la sommation de nos héros Républicains. ce Décret sera aussi religieusement exécuté que celui de guerre à mort contre les hilotes de la tamise; c'est ainsi qu'un grand peuple doit traiter les brigands, que les rois salarient. fondateurs de l'égalité, gloire à votre énergie ! L'issue de cette guerre punique rendra la france l'idole des deux Mondes : la moderne Carthage est aux abois, elle a un pitt qui la corrompt au lieu d'un annibal qui la deffende; et nous, nous avons des Scipions pour la détruire, et des catons pour nous Gouverner !

DESCOMBELS (*v-présid.*), FOULCHER (*secrét.*), DESBARREAUX (*secrét.*), SAINTECLAIRE (*secrét.*)

## 31

**L'administration du district de Marennes, département de la Charente-Inférieure, fait part à la Convention, que le 5 messidor, jour qu'on a appris dans cette commune l'arrivée de**

(1) *P.V.*, XLII, 191. *Bin*, 15 therm. (1er suppl$^{t}$); *J. Sablier*, n° 1461.
(2) *P.V.*, XLII, 191.
(3) C 314, pl. 1255, p. 53.

**la flotte dans les ports de la République, il y a été procédé à l'adjudication de biens d'émigrés; qu'à cette nouvelle, tous les sans-culottes se sont disputé les héritages de ces individus que l'arrivée des subsistances coloniales pour la France a dû mettre au désespoir, et que plusieurs lots estimés 85,980 liv. ont été vendus 259,300 liv.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité des biens nationaux** (1).

## 32

**La société populaire de Lacaune, département du Tarn, annonce que le citoyen David Cambon a déposé sur le bureau mille liv. pour les frais de la guerre. Le sans-culotte Sebe vient d'y déposer également, et pour le même motif, 62 liv. 15 s. en numéraire. Ces deux sommes ont été versées dans la caisse du receveur de district. Les récépissés sont joints à la présente.**

**Mention honorable, insertion au bulletin** (2).

*[Lacaune, 18 mess. II]* (3).

« Législateurs,

« Il y a quelques jours que le sans-culotte David Cambon déposa sur notre bureau la somme de 1.000 liv. pour les frais de la guerre. Le sans-culotte Sébe vient d'y déposer aussi 62 liv. 15 s. en numéraire qu'il destine au même usage. Ces deux sommes ont été versées dans la caisse du receveur du district, dont les récépissés sont ci-joints.

Si ces deux dons correspondent à l'intention de ces deux citoyens au gré de la haine qu'ils ont vouée aux tyrans, les trônes seront bientôt renversés, les brigands qui les occupent écrasés et la République heureuse. S. et F. ».

BATALLER (*secrét. g$^{al}$*), HANNAIS (*vice-présid.*)

*Lacaune, 15 mess. II*

« Je soussigné Receveur du district de Lacaune reconnois avoir reçu du c$^{n}$ Hannais, secrétaire de la société populaire de cette commune, 62 liv. 15 s. en numéraire, que le c$^{n}$ Sébe, président de ladite société a offert en don pour les frais de la guerre ».

J. CABANNES cadet

*Lacaune, 24 prair. II*

« Je soussigné Receveur du district de Lacaune reconnois avoir reçu du citoyen Sébe, président de la société populaire de cette commune, 1000 liv. provenant d'une offrande volontaire faite par le c$^{n}$ Cambon pour fournir aux frais de la guerre ».

J. CABANNES cadet.

## 33

**Le conseil-général de la commune de Nevers, département de la Nièvre, adresse à la Convention des félicitations sur la mémorable journée du 8 messidor, sur les succès qui l'ont couronnée dans les plaines de Fleurus, et lui annonce que l'enthousiasme étoit si grand à l'arrivée de ces heureuses nouvelles, que le conseil-général de la commune a, d'un mouvement spontané, arrêté une fête civique en signe d'alégresse et de réjouissance, et qu'elle a été célébrée avec toute la pompe et la majesté qui accompagnent toujours la réunion d'un peuple libre.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, ainsi que de l'adresse de l'administration de Strasbourg** (1).

## 34

**Les administrateurs de la police font passer le montant des détenus dans les maisons de justice, d'arrêt et de détention, qui s'élève à 7742.**

**Insertion au bulletin, renvoi au comité de sûreté générale. Renvoi au même comité de la lettre des détenus à Pélagie** (2).

## 35

**Les écoliers enseignés par le citoyen Germain Lenormand, instituteur à Rouen** (3), **écrivent à la Convention nationale que ses immortels travaux foudroient les tyrans de l'Europe. Ils l'invitent à rester au poste périlleux où l'a placée la confiance du peuple. Ils adressent leurs chants de victoire.**

**Mention honorable, insertion au bulletin, renvoi au comité d'instruction publique** (4).

## 36

**Les sans-culottes composant le conseil-général de la commune de Maubeuge** (5) **remercient la Convention d'avoir immortalisé leur commune par le décret du 16 messidor : pour premier témoignage de reconnoissance, ils annoncent que leur bataillon s'est porté au siège de la place de Landrecies, sous ses murs, jusqu'à sa reddition; il étoit disposé à se porter sur les autres places de la République, à reven-**

(1) *P.V.*, XLII, 192. *B$^{in}$*, 15 therm. (1$^{er}$ suppl$^{t}$); *Mon.*, XXI, 325; *J. Fr.*, n° 670.
(2) *P.V.*, XLII, 192.
(3) C 311, pl. 1033, p. 11 à 13.

(1) *P.V.*, XLII, 192.
(2) *P.V.*, XLII, 193. Voir, ci-dessous, Pièce annexe II.
(3) Seine-Inférieure.
(4) *P.V.*, XLII, 193.
(5) Nord.